

Référence : C.N.421.2017.TREATIES-XIX.49 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL DE 2015 SUR L'HUILE D'OLIVE ET LES OLIVES  
DE TABLE

GENÈVE, 9 OCTOBRE 2015

MONTÉNÉGRO : RATIFICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 21 juillet 2017.

L'Accord est entré en vigueur provisoirement<sup>1</sup> pour le Monténégro le 21 juillet 2017 conformément au paragraphe 4 de l'article 31 de l'Accord qui stipule :

« Pour toute Partie contractante qui dépose un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion après l'entrée en vigueur dudit Accord, le présent Accord entrera en vigueur à la date de ce dépôt. »

Le 25 juillet 2017



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.1.2017.TREATIES-XIX.49 du 3 janvier 2017 (Entrée en vigueur provisoire de l'Accord).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « [https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr) ».